

plupart de nos savants distingués, hommes de lettres et professeurs et elle est bien connue dans toutes les parties du monde. On sait que la Société royale de Grande-Bretagne occupe une position de haute importance et n'a été maintenue qu'avec grandes difficultés depuis les jours de Newton. Notre société a un demi-siècle d'existence et son maintien, je le crois, est important au point de vue de la vie intellectuelle du Dominion. Elle réunit des professeurs, des penseurs, des mathématiciens et des savants et quand on parcourt leurs volumineux travaux on est impressionné par l'étendue de leurs connaissances, la grande portée de leur science et la part réelle qu'ils apportent à l'éclosion de la vie nationale.

M. MacLEAN: Je désire demander si on a reçu des suggestions conseillant d'accorder des pensions de vieillesse aux aveugles avant qu'ils atteignent l'âge minimum actuel. Si des avis de ce genre étaient adoptés par les provinces, est-ce que le gouvernement fédéral serait prêt à payer une part des frais?

Le très hon. M. BENNETT: La question de verser des pensions aux aveugles a été signalée à la Chambre pendant plusieurs années. Avant l'adoption de la loi des pensions de vieillesse, comme les députés qui ont été longtemps à la Chambre le savent, on a tenté d'établir le droit qu'ont les aveugles de réclamer l'assistance de l'Etat.

Les honorables députés se souviennent des raisons qu'on a fait valoir à la Chambre tous les ans, de 1926 à 1933, en faveur des aveugles du Canada. Ce crédit ne permet pas d'exprimer plus que je n'ai déjà dit au sujet de l'attitude du Gouvernement à cet égard. Certaines provinces ont voté des lois en vertu desquelles elles s'engagent à assumer leur part des frais que nécessiterait l'octroi de pensions aux aveugles, pensions payables sur la base des pensions de vieillesse, mais à partir de l'âge de quarante ans. Aucune action concertée n'a encore été prise, mais j'espère que si l'on se rétablit assez rapidement, il y aura avant longtemps une législation de ce genre pour les aveugles.

M. STANLEY: Je crois que l'Institut national canadien des aveugles entretient lui-même quelque petite industrie s'occupant de la fabrication de divers objets. Si l'on engageait les différents services de l'Etat à donner la préférence à cette organisation lorsqu'il s'agit d'acheter ces fournitures, ce serait une façon pratique d'aider les aveugles par l'entremise de leur association.

Le très hon. M. BENNETT: Si je m'en souviens bien, il y a eu un arrêté du conseil

accordant certains secours aux aveugles relativement à quelques-unes des provisions de notre loi du revenu. Je ne me rappelle pas au juste en ce moment les termes de cet arrêté.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Il y avait une disposition au sujet des anciens combattants aveugles.

Le très hon. M. BENNETT: Je crois que nous avons adopté quelque chose au sujet de la taxe de consommation, comme le dit mon honorable ami le ministre des Finances. Je crois exprimer l'avis de tous les membres de ce comité en disant que toutes les mesures administratives qu'il est possible de prendre en faveur des aveugles seraient volontiers prises par n'importe quel gouvernement, quelle que soit sa nuance politique. Mais on me permettra de faire observer qu'une difficulté s'est élevée, dans un cas; ce qui a créé une sorte de concurrence qui s'est montrée désastreuse pour ceux qu'elle a atteints, et cela exprime l'autre aspect de la question.

(Le crédit est adopté.)

Somme nécessaire pour accorder des subventions aux provinces—

Nouvelle-Ecosse, \$875,000.

Nouveau-Brunswick, \$600,000.

Ile du Prince-Edouard, \$125,000.

en attendant la décision sur la question des sub-sides aux provinces.

M. MacLEAN: Je désire demander au premier ministre si les premiers ministres provinciaux, qui se sont réunis ici, il y a quelque temps, ont conclu des arrangements tendant à augmenter ces subventions. Ce sont là des subventions provinciales accordées selon les termes du rapport Duncan et cette question est pendante depuis quelque temps. Je puis dire que c'est un grand sujet de conversation dans les Provinces maritimes, surtout dans l'île du Prince-Edouard. Nous n'avons aucun moyen de trouver des revenus, sauf par l'impôt direct. Nous n'avons pas de mines nous permettant d'encaisser des droits; nous n'avons pas de coupes de bois à concéder, comme il y en a dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Certains de nos amis pensent que nous vivons simplement des subventions accordées aux provinces, mais cela n'est pas exact. Nos taxes s'élèvent tous les ans, comme elles le font dans les autres provinces et nos concitoyens attendent et veillent, espérant qu'un jour la question des subventions sera étudiée, et que l'on conviendra d'un chiffre plus élevé.

Je ne désire pas rappeler des promesses d'avant les élections; je sais que le premier ministre ne s'est pas engagé personnellement, mais j'ai sous les yeux une brochure qui a été publiée par les journaux et dans laquelle